

## GRILLE TARIFAIRE

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### Maison individuelle ou appartement

- Contrôle d'une maison individuelle ou d'un appartement 160 € TTC
- Coût par appartement supplémentaire (dans le même bâtiment et réalisé simultanément) 50 € TTC

#### Établissement industriel

- Contrôle d'un établissement industriel jusqu'à 30 points d'évacuation (eaux usées + eaux pluviales) 330 € TTC
- Coût par point d'évacuation supplémentaire (eaux usées + eaux pluviales) 15 € TTC

#### Local commercial, artisanal, entrepôt, hôtel/restaurant, gîte

- Contrôle pour un établissement jusqu'à 15 points d'évacuation (eaux usées + eaux pluviales) 180 € TTC
- Coût par point d'évacuation supplémentaire (eaux usées + eaux pluviales) 15 € TTC

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Contrôle d'un dispositif non collectif 150 € TTC

### DIVERS

- Pénalités pour absence, annulation à moins de 48 heures, absence d'eau, logement inaccessible 60 € TTC
- Délivrance d'un attestation d'un contrôle datant de moins de 3 ans 30 € TTC

Montant à payer

### PAIEMENT DU CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT à réception d'un titre de recette exécutoire qui mentionnera les modalités de règlement

#### Consignes pour le jour de la visite

Afin de réaliser un diagnostic le plus complet possible, tous les éléments relatifs aux dispositifs d'assainissement des eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales devront être rendus accessibles et visibles :

#### ***Tampons de regards ouverts par vos soins.***

Toutes les pièces d'eau et les points d'évacuation (siphon de sol y.c.) devront être visibles et seront testés. Il est demandé de ne pas fermer le compteur d'eau pour tester l'évacuation de tous les points d'eau indiqués.

**Tous les documents (factures, photos, rapport, etc.) attestant de la présence d'une installation d'assainissement individuelle devront être présentés le jour du contrôle.**